



30 SEPTEMBRE, 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2026

COLLOQUE INTERNATIONAL DE QUÉBEC

ORGANISÉ PAR

**LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA MONDIALISATION
ÉCONOMIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

EN COLLABORATION AVEC

**L'UNIVERSITÉ DE TOURS, L'UNIVERSITÉ DE NANTES, L'UNIVERSITÉ DE DROIT DE HO CHI MINH
VILLE, L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE EXTÉRIEUR DE HANOÏ ET LE CREDIMI DE
L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE**

APPEL À COMMUNICATIONS

**LES SOUVERAINETÉS ÉCONOMIQUE ET MILITAIRE FACE À LA
MONDIALISATION ET À LA TOURMENTE GÉOPOLITIQUE -
LES NOUVEAUX LIENS ENTRE COMMERCE, INVESTISSEMENT, SÉCURITÉ
ET DÉFENSE**

THÉMATIQUE

L'ordre international dans lequel nous vivons a été fondé sur l'idée que la libéralisation des échanges économiques et commerciaux était un facteur d'apaisement des relations internationales. C'est sur cette idée du doux commerce qui nous vient de Montesquieu et qui fut reprise sous diverses formes et appellations par Kant, Ricardo, Smith, Bentham ou Maynard Keynes qu'ont été bâties des organisations qui jouent un rôle clé dans l'économie mondiale. L'idéateur du GATT, Cordell Hull, Secrétaire d'État des États-Unis de 1933 à 1944 et récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 1945 a toujours plaidé qu'un commerce aussi libre que possible, sans discrimination et sans entrave, était un important facteur de paix. Robert Schuman a lancé la construction européenne convaincu que la solidarité de production du charbon et de l'acier jetterait les fondements d'une unification économique qui rendrait impensable tout nouveau conflit armé entre la France et l'Allemagne. Pendant les années qui ont suivi l'effondrement du Mur de Berlin et la fin de la Guerre Froide, on a assisté à l'avènement de l'Organisation mondiale du commerce, à une croissance inédite des flux internationaux de capitaux et à la construction





de chaînes de valeur globales. Pendant plus de 75 ans, nous avons vécu dans une relative Pax Mercuria, où paix, sécurité, commerce et investissement allaient de concert.

Force est de constater que l'ère du doux commerce et de la paix démocratique est révolue, au moins suspendue.

De nombreux chefs d'État et de gouvernement n'hésitent plus à l'affirmer : nous vivons aujourd'hui dans un monde divisé et dangereux. En Ukraine, à Gaza ou en Iran, des puissances nucléaires s'autorisent l'emploi de la force sans le moindre égard pour le droit international. Groenland, Canal de Panama, Mer de Chine, Taiwan, Arctique : les convoitises territoriales s'affichent désormais sans gêne. Afrique centrale, Mer Rouge, Cachemire, Myanmar, Venezuela, Afghanistan, Iraq... des conflits perdurent sans que le Conseil de Sécurité des Nations unies n'y puisse rien. Les alliances de sécurité collective comme l'OTAN sont affaiblies. Plusieurs gouvernements investissent massivement pour augmenter leurs capacités de défense militaire.

Convergence logique ou coïncidence de l'Histoire, la montée des tensions géostratégiques est concomitante d'une guerre tarifaire sans précédent. Les États-Unis, qui étaient pourtant les premiers concepteurs d'un système commercial qui les servaient mieux que quiconque, ont choisi de revenir à un protectionnisme tel qu'il était pratiqué à la fin du XIXe siècle. L'accès au marché américain est désormais conditionnel, négocié à la pièce, lié tantôt à des promesses d'investissement tantôt à des garanties d'accès aux minéraux critiques ou à une nouvelle régie du commerce de l'énergie, du numérique ou des semi-conducteurs.

La nature du lien entre commerce et investissement d'une part et paix et sécurité d'autre part a changé. Il est aujourd'hui beaucoup question d'exception sécuritaire, de guerre commerciale, de sanction et d'utilisation du commerce comme d'une arme au service de la politique étrangère. À l'ère des chaînes de valeur où l'économie de l'un dépend de l'approvisionnement par l'autre en énergie, en ressources naturelles ou en produits à haute valeur ajoutée, certaines nations commerçantes préconisent le commerce sécuritaire plutôt que le libre commerce.

Dans ce contexte, le respect de la règle de droit est mis à mal. La règle du traitement de la nation la plus favorisée est bafouée. La question de la compatibilité des accords bilatéraux ou régionaux avec le système commercial multilatéral est reléguée aux oubliettes. L'interdiction des restrictions quantitatives est épisodique. Les préférences aux pays en développement sont redevenues conditionnelles. Les procédures de règlement des différends sont à géométrie variable. Les balises à l'exception de sécurité nationale sont difficiles à tracer. Les enquêtes à la base de recours en dumping, en droits compensateurs ou en sauvegardes semblent devenues facultatives.





Notre monde change vite. La mondialisation ne s'arrête pas, elle se transforme. La place du doux commerce change. Le rôle de la règle de droit n'est plus le même. Les relations internationales se reconstruisent sur de nouvelles bases, d'après une nouvelle donne géostratégique. Elles prennent un tournant sécuritaire. Les objets de commerce changent. Les corridors de commerce changent. Les lieux de commerce changent. Les accords, traités, partenariats et alliances changent de nature et d'objet.

Le colloque sur **Les nouveaux liens entre commerce, investissement, sécurité et défense** est centré sur la discipline juridique mais vise aussi à favoriser le dialogue interdisciplinaire autour de la redéfinition des liens entre souveraineté économique et militaire et accueille des propositions issues des sciences juridiques, politiques et économiques.

LES THÈMES ET SOUS-THÈME

Parmi d'autres, les thèmes et sous-thèmes suivants sont les bienvenus:

- Guerre tarifaire - ses impacts juridiques, économiques ou politiques
- Stratégies de vassalisation économique, revendications territoriales
- Redéfinition du rôle de l'OMC, nouveau multilatéralisme, plurilatéralisme
- Sanctions économiques, embargos, boycotts, mesures d'urgence
- Sécurité collective, sécurité nationale, sécurité économique
- Nouveau régionalisme, nouveaux accords commerciaux, accords sectoriels, mini-deals
- Alliances militaires, accords de coopération sécuritaire, commerce des armes, politiques de réarmement
- Traité bilatéral d'investissement, mécanisme de filtrage des investissements, nouveaux contrats internationaux d'investissement, investissement stratégique
- Règlement des différends internationaux
- Nouvelles alliances, nouveaux partenariats, redéfinition des chaires de valeurs
- Friendshoring, reshoring, nearshoring, de-risking
- Commerce numérique, cybersécurité, protection des données, intelligence artificielle, cryptomonnaies, nouveaux risques
- Sécurité aux frontières
- Commerce des minéraux critiques, des terres rares, des semi-conducteurs
- Commerce de l'énergie, dépendance énergétique et stratégique





FORMAT DES PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS

Les études de cas, les analyses comparatives, ainsi que les approches théoriques et méthodologiques innovantes sont particulièrement encouragées.

Les propositions de communications (maximum de 500 mots) doivent être soumises au plus tard **le 10 janvier 2026 à 23h59 (UTC-05 :00)** via le formulaire disponible ici: [**FORMULAIRE**](#)

Les communications pourront être présentées **en français ou en anglais** lors

Les communications à distance, via Zoom ou Teams, seront acceptées mais les communications en présentiel sont favorisées.

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication

PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DES COMMUNICATIONS RETENUES

La Chaire de recherche sur les nouveaux enjeux de la mondialisation économique prendra en charge les frais d'un auteur pour chaque communication retenue.

La Chaire prendra en charge trois nuits d'hôtel (30 septembre, 1er et 2 octobre 2026) et les repas et cocktail pendant la durée du colloque.

CALENDRIER

- **1^{er} décembre 2025 au 10 janvier 2026** : Période de soumission des propositions via le [**FORMULAIRE**](#)
- **20 janvier 2026** : Annonce des propositions retenues
- **1^{er} septembre 2026** : Date limite pour la remise des supports visuels (format PowerPoint). Les détails de soumission seront communiqués ultérieurement aux auteurs des propositions retenues.
- **30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2026** : Conférence à l'Université Laval (Québec, Canada)





LES MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Richard OUELLET

Professeur titulaire - Faculté de droit - Université Laval (Canada), Titulaire de la Chaire de recherche sur les nouveaux enjeux de la mondialisation économique, Membre de l'École supérieure d'études internationales

Abdelkhaleq BERRAMDANE

Professeur émérite de l'Université de Tours (France), Ancien expert juridique auprès du Parlement européen

LY Van Anh, LL.D

Directrice adjointe, Chaire de recherche sur les nouveaux enjeux de la mondialisation économique, Faculté de droit - Université Laval (Canada)

Sébastien MANCIAUX

Professeur, Université de Bourgogne-Franche-Comté (France), CREDIMI

Michel TROCHU

Professeur émérite de l'Université de Tours (France), Ancien expert juridique auprès du Parlement européen, Arbitre auprès du Centre International d'Arbitrage et de Médiation « les Pionniers » Tunis

TRAN Thi Thuy Duong

Professeure, Doyenne de la Faculté de droit international à l'Université de droit de Ho Chi Minh Ville (Viet Nam)

NGUYEN Ngoc Ha

Directeur de l'Institut de la recherche créative, Professeur à la Faculté de droit, École supérieure de commerce extérieur (Viet Nam), Chercheur associé à la Chaire NEME, Université Laval (Canada)

Émilie DELCHER

Maitresse de Conférences, Nantes Université, Droit et Changement Social (UMR 6297) (France)

PUBLICATION DES COLLOQUES

Ces colloques s'inscrivent dans le cycle de colloques internationaux organisés ou co-organisés par Michel Trochu et Abdelkhaleq Berram dane à

Phnom Penh - Cambodge (2017) ; Tours - France (2018) ; Ho Chi Minh Ville - Vietnam (2019) ; Chiang Mai - Thaïlande (2019) ; Tours - France (2021) à la place de Rabat pour cause de Covid 19 ; Salvador de Bahia - Brésil (2022) ; Hanoï - Vietnam (avril 2023) ; Ho Chi Minh Ville - Vietnam (octobre 2023) ; Tours – France (avril 2025) et Québec – Canada (octobre 2026).

Tous les Actes de colloques ont été publiés par 4 éditeurs différents: Bruylant, éditeur belge; en français et en anglais dans des numéros spéciaux de la Revue de Droit des Affaires Internationales/ International Business Law Journal éditée par Sweet & Maxwell, éditeur anglais; en français et en anglais par les Presses de l'Université Laval (Canada) et en anglais par le Vietnamese Journal Legal Sciences (VJLS).

Les Actes de ce colloque seront publiés dans un ouvrage collectif par les Presses de l'Université Laval (Canada).

